

**Compte rendu de la séance ordinaire**  
**du Conseil Municipal**  
**du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015**

L'an deux mil quinze, le premier avril, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

**Présents :**

MM. Jean-Luc BOIVIN - Régis CHERBONNEAU - Robert CORMIER - Serge DEFRANCE - André DELAHAIE - Adrien DELAUNAY - Olivier DELLIERE

Mmes Céline BRICAUD - Anne CORBIERE - Céline PLANCHENAU - Céline RENAUDIER

**Secrétaire de séance :** Adrien DELAUNAY

**1- Modalité d'attribution du FPIC**

Dans le cadre de la prévision des réductions de dotations d'État annoncée à compter de 2014 et dans le souci d'affirmer la solidarité financière entre les Communes du territoire et le Pays de Château-Gontier, le Conseil Communautaire du Pays de Château-Gontier a validé un nouveau pacte fiscal et financier lors de sa séance en date du 26 février 2013.

Contrairement à la règle nationale de droit commun de répartition du FPIC fixée par la loi, ce pacte établit une affectation de l'intégralité de l'enveloppe du FPIC aux communes. La loi imposant au Conseil Communautaire de délibérer chaque année pour déroger à cette règle de droit commun, une nouvelle délibération est nécessaire pour l'année 2015.

Il appartient désormais à tous les conseils municipaux de délibérer également pour cette répartition.

**Délibération : 2015-04-A :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter 100 % du montant du FPIC de l'exercice 2015 (enveloppe communale et enveloppe intercommunale déterminées dans les conditions dites de droit commun) aux Communes ;
- De sanctuariser cette répartition pour les années à venir si la loi le permet ;
- De répartir l'enveloppe totale du FPIC entre les communes selon la clé de répartition "dite de droit commun" de l'enveloppe communale, telle que notifiée par les services de l'État au titre de l'exercice 2015 ;
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**2 - Ligne de trésorerie**

Afin de ne pas bloquer le paiement des factures à charges de la Mairie, et dans l'attente des subventions liées à la construction de la station d'épuration, il y a lieu de faire un prêt à moyen terme.

Deux propositions sont faites :

Un prêt remboursable sur 24 mois à 1.35 %

Un prêt remboursable sur 3 ans à 1.50 %

En sachant que les travaux de la station sont terminés, toutes les factures devraient être réglées sur 2015 et les subventions versées aussi en 2015

**Délibération : 2015-04-B :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de choisir le prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenne au 01/03/2015 : 0.048 % à un taux trimestriel de 1.35 % proposer par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**3 - Vote du compte administratif 2014**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Commune</b>	457 862.72 €	536 825.25 €	50 933.78 €	300 656.80 €
<b>Assainissement</b>	962.04 €	15 397.59 €	446 802.32 €	323 867.44 €

Madame le Maire se retire et ne participe pas au vote.

**Délibération : 2015-04-C :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'exactitude des résultats du Compte Administratif 2014.

#### 4 - Vote du compte de gestion 2014

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Commune</b>	457 862.72 €	536 825.25 €	50 933.78 €	300 656.80 €
<b>Assainissement</b>	962.04 €	15 397.59 €	446 802.32 €	323 867.44 €

#### **Délibération : 2015-04-D :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'exactitude des données inscrites dans le Compte de Gestion 2014.

#### 5 - Affectation de résultat

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 de la Commune et de l'Assainissement.

#### Budget Assainissement

#### **Délibération : 2015-04-E :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter à la section d'investissement 58 629.89 € dès le vote du budget primitif 2015 après le vote du compte administratif et du compte de gestion 2014.
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### 6 - Vote des taux d'imposition 2015

Après exposé et étude, le Conseil Municipal délibère.

#### **Délibération : 2015-04-F :**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1.5 % par rapport à 2014 comme suit :

	Bases 2014	Taux 2014	Produits 2014	Variation pour 2015	Taux 2015	Produit attendu 2015
T H	433 297	12.25	54 072	+ 1.5 %	12.43	54 856
T F B	264 688	19.43	51 995	+ 1.5 %	19.72	52 771
T F N B	115 745	37.96	44 299	+ 1.5 %	38.53	44 965
			150 366			152 602

#### 7 - Vote des subventions communales

Associations	Subventions allouées
ADMR	828 €
Bouts de Ficelles	2 420 €
Groupeement des nuisibles	250 €
OGEC	32 500 €
Familles Rurales	200 €
SPA	150 €
BAC	300 €
AEEOB	400 €
DAON MX	400 €
APEL	420 €
Anjou Sport Nature	3 500 €
Atelier du Haut Anjou	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 518 €</b>

#### **Délibération : 2015-04-G :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions communales comme listées précédemment,
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## 8 - Vote du budget primitif 2015

### Commune

**Dépenses de Fonctionnement : 411 286.72 €**  
Charges à caractères gales : 128 500 €  
Charges du personnel : 157 600 €  
Virement section investissement : 36 368.72 €  
Autres charges courantes : 61 318 €  
Charges financières : 7 500 €  
Dépenses imprévues : 20 000 €

**Recettes de Fonctionnement : 411 286.72 €**  
Résultat de fonctionnement : 88 029.72 €  
Atténuations des charges : 8 500 €  
Produits des services : 28 000 €  
Impôts et taxes : 209 457 €  
Dotations et Participations : 62 300 €  
Autres produits gestion courante : 15 000 €

**Dépenses d'Investissement : 164 712.54 €**  
Dépenses imprévues : 19 671.54 €  
Remboursement d'emprunt : 31 000 €  
Immobilisations corporelles : 114 041 €

**Recettes d'Investissement : 164 712.54 €**  
Solde d'exécution reporté : 128 343.82 €  
Virement section fonctionnement : 36 368.72€

### Assainissement

**Dépenses de Fonctionnement : 13 902.79€**  
Charges à caractères gales : 600 €  
Virement section investissement : 12 340.75 €  
Opérations d'ordre : 962.04 €

**Recettes de Fonctionnement : 13 902.79 €**  
Opérations d'ordre entre section : 902.79 €  
Ventes : 13 000 €

**Dépenses d'Investissement : 307 833.79 €**  
Opérations d'ordre entre section : 902.79 €  
Frais d'études : 4 617.13 €  
Immobilisations corporelles : 188 784.26 €  
Solde d'exécution reporté : 113 529.61 €

**Recettes d'Investissement : 307 833.79 €**  
Excédent antérieur reporté : 58 629.89 €  
Virement section de fonctionnement : 12 340.75 €  
Opérations d'ordre : 962.04 €  
Subventions : 143 401.39 €  
Emprunts : 92 499.72 €

#### **Délibération : 2015-04-H :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le budget primitif 2015 communal et Assainissement tel que détaillé ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## 9 - Questions diverses

Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 30 mai 2015.